

# Médecin-conseil

Son rôle ? Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels de santé et des assurés et la structuration des soins dans les territoires pour répondre aux enjeux de santé publique et de maîtrise des dépenses. Parmi ses qualités figurent la rigueur, l'autonomie et la pédagogie.

## MISSION

Acteur de l'amélioration du système de santé, le médecin-conseil mène différentes missions dans le cadre de la stratégie nationale de santé et du plan de maîtrise médicalisée des dépenses de santé tant en ville qu'en établissement de soins.

À cet effet, il accompagne les professionnels de santé en ville et à l'hôpital ainsi que les assurés dans l'évolution des pratiques en faveur du développement de la prévention et de l'amélioration de la pertinence des prises en charge. Il soutient également la structuration des soins dans les territoires en accompagnant la prise en charge coordonnée des patients par les acteurs de santé.

Il conduit enfin des actions de contrôle spécifiques pour lutter contre les abus, les fraudes et les pratiques abusives.

ou professionnelles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté à leur situation (service d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation, prévention de la désinsertion professionnelle...). Il accompagne aussi l'application des politiques de prévention, de promotion des services en santé et d'accès aux soins en contribuant à des actions d'information.

Auprès des professionnels de santé de ville et des établissements de santé, il les accompagne dans l'analyse des actions à conduire afin d'améliorer la pertinence des soins et des prescriptions et contribue à la diffusion auprès d'eux des référentiels de bonnes pratiques médicales, des conditions de prise en charge et des dispositifs conventionnels.

Il exerce également une activité de contrôle des pratiques des établissements de soins, des professionnels de santé et des patients et intervient auprès de ceux qui ne respectent pas la réglementation.

## ACTIVITÉ

En pratique, le médecin-conseil intervient auprès de différents publics de l'Assurance Maladie et sous différentes formes.

Auprès des assurés, il s'assure de la conformité, de la qualité et de la sécurité des soins présentés au remboursement en coordination avec les prescripteurs de soins et dans le cadre d'échanges individuels avec les assurés. À cet effet, il prend en compte les spécificités et les attentes des assurés, des professionnels de santé et des employeurs.

Il crée également les conditions d'accompagnement des parcours des patients atteints de pathologies chroniques

## FORMATION

Formation (diplôme et formation(s) proposé(es) en interne)

Le Médecin-conseil possède un doctorat en médecine et est inscrit au conseil de l'ordre. Une formation nationale de Médecin-conseil est proposée lors de la prise de fonction.



Retrouvez plus d'informations et nos offres d'emploi sur notre espace **Carrières**.

**VOUS AUSSI, VOUS SOUHAITEZ PROTÉGER LA SANTÉ DE PLUS DE 67 MILLIONS D'ASSURÉS ?**

**#FIERSDEPROTEGER**